



CONSORTIUM POUR LA RECHERCHE
ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

*CRES, Rue 10 Prolongée Cité Iba Ndiaye Djadji
Lots 1 et 2 Pyrotechnie - Dakar Sénégal CP : 12023 - BP : 7988, Dakar Médina
Tél : (221) 33 864 77 57 - (221) 33 864 73 98 - Fax : (221) 33 864 77 58
Email : cres@cres-sn.org - Information : contact@cres-sn.org
Site web : www.cres-sn.org*

LES NOTES DE POLITIQUE DU CRES

N° 13 / 2014

Médiation et crises financières

Par

Abdoulaye Sakho

(Version provisoire)

1. INTRODUCTION

L'économie mondiale est régulièrement secouée par des épisodes de crises qui accélèrent la fragilisation des Etats et des entreprises, et exacerbent les conditions de vie des populations. Mais ces crises ont aussi contribué à l'émergence de nouveaux modèles de règlement de litiges au détriment de la voie judiciaire.

En effet, une étude axée sur les problèmes de remboursement des crédits, a révélé que, d'une part, le traitement de ces litiges par les cours et tribunaux n'est pas la solution idéale, et d'autre part, les citoyens faisaient de plus en plus confiance à l'administration, depuis que le premier Médiateur, Ousmane Camara a défendu la position selon laquelle, la règle de droit doit être au service de l'homme et non l'inverse.

Partant de cette réflexion, et en se fondant sur la Médiation au crédit des entreprises en France, le Professeur Abdoulaye Sakho chercheur au CRES et auteur de la communication : « Médiation et crises financières » présentée le 26 novembre 2013 au VIII^e Congrès de l'Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie, a montré que les difficultés économiques entraînent, de fait, l'élargissement du champ de compétence du médiateur, et que la médiation est une réponse aux problèmes nés des crises financières.



2. RÉSULTATS

Le Médiateur de la République sauve des Sénégalais du diktat des banques commerciales

Les Sénégalais avaient payé un lourd tribut aux pratiques anticoncurrentielles imposées par des banques au début des années 90. En fait, la disparition des banques SOFISEDIT, BSK et SONABANQUE laisse libre cours aux banques commerciales filiales des banques européennes.



Leurs tarifs, les commissions prélevées sur les clients, les taux d'intérêts étaient insupportables pour les contractants des prêts. A titre illustratif, un client avait hypothéqué sa maison qui a une valeur deux fois supérieure à son prêt. Malgré l'apurement du prêt net, il fut poursuivi pour le paiement d'une somme équivalente au prêt initial.

Ce fait cynique est révélateur du gonflement de la dette lié aux jeux d'intérêts des débiteurs. Il a fallu l'intervention du Médiateur de la République qui s'est fondé sur les conclusions d'une étude pour amener la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à bannir ce protocole bancaire. Cette intervention du Médiateur ouvre l'ère de la réglementation des conditions des banques. En plus, le législateur sénégalais est désormais plus regardant sur les conditions de la vente judiciaire des immeubles donnés à titre de garanties hypothécaires. Par la suite, l'OHADA s'inspirera de cette expérience sénégalaise.

La Médiation du crédit pour restaurer la confiance entre l'entreprise et ses partenaires financiers

La Médiation du crédit aux entreprises a vu le jour dans le contexte de crise financière d'octobre 2008 provoquée par l'effondrement de la banque Lehman Brothers aux Etats-Unis. Dans le respect du secret bancaire et de la confidentialité, la Médiation du crédit assiste toute entreprise quels que soient sa taille, et son domaine d'intervention si elle est confrontée aux problèmes d'accès aux crédits ou à un contrat de financement résilié ou sur le point de l'être. Les Médiateurs dégagent une série d'engagements pour vider les dossiers par la voie de la médiation.

En somme, la Médiation du Crédit cherche à restaurer la confiance entre l'entreprise et ses partenaires financiers. En France, la Médiation au crédit a reçu 39.575 demandes de médiation des entreprises entre novembre 2008 et 30 juin 2013. Parmi ces dossiers 32.033 ont été acceptés dont 28.043 dossiers ont été instruits et clos, soit un taux de réussite des médiations de 62 %. Au total, 4, 8 milliards d'Euros de crédit ont été débloqués. La médiation a aussi permis de sauver 311.494 emplois pour la même période.

La montée en puissance de la médiation

Les crises et les mutations des institutions ont élargi le champ de compétence du Médiateur de la République. Ce dernier ne se limite plus uniquement à instruire et à solutionner les contentieux opposant



l'administré à l'administration, mais il intervient souvent dans le paysage économique pour proposer des solutions aux différends qui opposent les acteurs. En conséquence, la médiation, la conciliation et l'arbitrage prennent le pas sur le règlement des litiges économiques par la voie judiciaire. Aujourd'hui, il n'y a plus de doute, les crises économiques ont fait du Médiateur un acteur incontournable dans le paysage économique en proie à d'innombrables problèmes. Le Médiateur de la République pourrait, d'une part, jouer ainsi un rôle prépondérant dans la médiation des litiges économiques, et d'autre part, rechercher un consensus entre l'administration et les administrés.

La médiation des problèmes financiers des Etats est dans l'ordre du possible

Les Etats se tournent souvent vers le marché financier pour supporter la mise en œuvre de leur politique de développement. Ils s'exposent alors aux risques de ne pas pouvoir effacer leurs dettes. Le cas échéant, la négociation ou la renégociation de la dette reste l'alternative. Cette renégociation sans un intermédiaire est souvent préjudiciable aux pays en voie de développement où les conditions imposées par les prêteurs peuvent soulever des manifestations de leurs populations. D'où l'intérêt à recourir à la médiation au niveau international. Comment faire accepter ce Médiateur du crédit aux Etats ? Ce Médiateur devrait-il être une autorité indépendante au niveau mondial ? Le débat est posé.

3. CONCLUSION

Les crises financières et les mutations des institutions ont entraîné la montée en puissance de la médiation. Le Médiateur de la République pourrait jouer un rôle clé dans les années à venir dans la recherche de solutions aux litiges économiques. Il n'est pas exclu que l'on fasse de plus en plus recours

à cette voie, d'autant plus que les Etats ne sont pas à l'abri de l'impossibilité d'apurer leurs dettes auprès des institutions de Bretton Woods. Dès lors, seule la négociation ou la renégociation s'offre aux Etats. Il faudra y aller avec un médiateur pour minorer les préjudices.

